

**Réunion du conseil municipal du 06 JANVIER 2015**  
**à 20 heures**  
**Convocation et affichage du 30 Décembre 2014**

-----

Présents : M.M. Gérard GREFFE, maire, M. Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, Mme Sophie OPREE, adjoints, Mmes et M. Antoine BEAU, Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Sébastien FOL , Arnaud TARTARIN

Excusée : Patricia GUILLAUME a donné pouvoir à Cyril VACHON, Magali GODARD a donné pouvoir à Philippe WEMMERT, Nolwenn BEROUJON a donné pouvoir à Gérard GREFFE Françoise CHARLEUX a donné pouvoir à Marie-Hélène TOURNIER

Absent : David BURLE

Secrétaire de séance : Dominique VACHEROT

**1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente. Toutefois, il est fait remarquer qu'il a été omis d'indiquer que M. Cyril VACHON intègre la commission « VOIRIE : BATIMENTS /URBANISME /SECURITE ». Une délibération complémentaire sera prise en ce sens.

**2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : Néant

**3 / SUITE INONDATION : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE SOLIDARITE:**

Le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté interministériel du 29 décembre 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Ruffey-Lès-Beaune vient d'être publié au journal officiel du 6 janvier 2015.

Il informe également que deux fonds ont été mobilisés en faveur des collectivités territoriales à savoir le fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par des catastrophes naturelles et le fonds de subventions d'équipement aux collectivités territoriales pour la réparation des dommages causés par les calamités publiques. En fonction du montant global de ces dégâts, le préfet sollicitera du ministre de l'Intérieur le déblocage du premier ou du second fonds. La décision de subvention sera ensuite prise par le ministre et notifiée par la préfecture.

Aussi, est-il décidé de demander une subvention pour la réfection de l'éclairage de la façade de la mairie, celui-ci ayant été immergé ne fonctionne plus que par intermittence, ainsi que pour la remise en état de la voirie (accotements ravinés, réseau d'évacuation des eaux de pluie,) grande rue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- sollicite une subvention aussi large que possible :

- \* pour la réfection de l'éclairage de la façade de la mairie, immergée et endommagée suite aux inondations.
  - \* pour la remise en état de la voirie grande rue (accotements ravinés, réseau d'évacuation des eaux de pluie incomplet et sous dimensionné).
- donne tous pouvoirs au maire pour déposer les dossiers correspondants.

#### 4./ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DICRIM :

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doivent être mises à jour. Monsieur VACHON, deuxième adjoint y a travaillé avec la secrétaire de mairie.

\* Le DICRIM informe la population des principaux risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événements. Il mentionne également les actions menées afin de prévenir les conséquences de ces risques. Ce document prend en compte les risques majeurs mais également ceux qui peuvent avoir un impact important sur le quotidien tels que les risques météorologiques....Il fera l'objet d'une distribution à chacun des foyers de la commune.

\* Quant au Plan Communal de Sauvegarde il a pour objectif l'organisation, au niveau communal des secours en cas d'événement. Pour faire face à une situation d'urgence, la loi de modernisation et de sécurité civile du 13 août 2014 a créé le Plan Communal de Sauvegarde et la réserve communale de sécurité civile permettant au maire de pourvoir aux mesures de sauvegarde de la population. Outil de gestion de crise à finalité opérationnelle, le PCS a pour but d'organiser à tout moment l'intervention de la commune pour assurer l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien de la population.

Ce document sera soumis à l'accord de la préfecture, direction de la sécurité intérieure qui nous a proposé un guide méthodologique et un canevas pour sa réalisation, avant son approbation par le conseil municipal.

#### 5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe du dénombrement de la population fournie par l'INSEE, qui s'élève à 753 habitants au 1er janvier 2015, Les populations légales sont désormais actualisées tous les ans.
- Il rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu ce vendredi 9 janvier à 19 heures au foyer rural, et informe de son déroulement vu par la commission « information, communication ».
- Nos jumeaux » de Chezery-Forens seront nos invités le 24 janvier prochain à l'occasion de la Sainte-Vincent-Tournante. L'organisation et le programme de la journée vont être définis tout prochainement.
- M.TARTARIN répercute la demande d'un administré concernant la mise à jour des nouvelles rues sur les GPS et la pose d'un panneau indicateur chemin des Vignes.
- La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 03 Février 2015

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt deux heures.

